

▪ Séance du 19 septembre 2023

Les membres du Conseil Municipal se sont réunis à 19h à la salle Yves Huchet sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire le 12 septembre 2023

État des présences

	Présent	Absent	A donné pouvoir
Mme Aurélie AUGÉARD	⊙	○	
Mme Catherine BELLANGER	⊙	○	
M. Michel BOURCIER	⊙	○	
M. Jean-Pierre BRU	⊙	○	
M. Emmanuel CHARNACE	⊙	○	
Mme Yvette CHATELAIS	⊙	○	
M. Franck CHOPIN	⊙	○	
M. Jean-François CLOAREC	⊙	○	
M. Jean-Pierre CLOEST	⊙	○	
Mme Séverine DEZARNAULDS	⊙	○	
Mme Coralie DILÉ	⊙	○	
Mme Claudia FOLOKA	⊙	○	
Mme Catherine FOUGÈRE	⊙	○	
Mme Marina GATÉ	⊙	○	
M. Jérôme GAUFFRETEAU	⊙	○	
Mme Annick HODÉE	⊙	○	
Mme Nadia HUMEAU	⊙	○	
M. Tony JOUBERT	⊙	○	
M. Jean-Marie JOURDAN	⊙	○	
M. Guillaume LUNEL	○	⊙	
Mme Christine MATHIEU	⊙	○	
Mme Laëtitia MAUDUIT	○	⊙	à Frédéric PETITEAU
M. Jean-Yves NEVEU	⊙	○	
M. David OLIVIER	⊙	○	
M. Pierre-Emmanuel PERRIOT	○	⊙	
M. Frédéric PETITEAU	⊙	○	
M. Guillaume PHILIPPEAU	○	⊙	à Tony JOUBERT
Mme Mireille POILANE	⊙	○	

Conditions de quorum

- Nombre de présents : 28
- Nombre d'absents : 4
- Nombre d'absents ayant donné pouvoir : 2

Monsieur le Maire ouvre la séance et constate que le quorum est atteint.

Secrétaire de séance

Il est procédé à la nomination d'un secrétaire de séance pris dans le sein du Conseil Municipal.

Mme Catherine BELLANGER est désigné/e pour remplir cette fonction qu'il/elle accepte.

Approbation du compte-rendu du précédent Conseil Municipal

Le compte-rendu du 4 juillet 2023

est approuvé à l'unanimité

CONSEIL MUNICIPAL DE VAL D'ERDRE-AUXENCE
MARDI 19 SEPTEMBRE 2023

ORDRE DU JOUR :

- Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 4 juillet 2023

3^{ème} COMMISSION – VOIRIE COMMUNALE

- SIEMML : Rénovation de l'éclairage public avenue du Carillon (183.23.02.01) : 17 269,49 €
- SIEMML : Rénovation de l'éclairage public rue d'Angers (183.23.02.02) : 8 296,02 €
- SIEMML : Versement d'un fonds de concours pour les opérations de dépannage sur le réseau de l'éclairage public du 1^{er} septembre 2021 au 31 août 2022

AFFAIRES GÉNÉRALES – BUDGET, FINANCES, FISCALITÉ

- Encaissement d'un don de 7,45 €
- Remboursement de la location prévue le 2-3 mars 2024 sur Villemoisan (100 € de chèques d'arrhes encaissés)

AFFAIRES GÉNÉRALES – RESSOURCES HUMAINES

- RH : Contrat d'apprentissage BELHADJ ALI MALLET Rayan

AFFAIRES GÉNÉRALES – URBANISME

- Bilan des DIA réceptionnées en Mairie

4^{ème} COMMISSION – SPORTS, LOISIRS, CULTURE

- Saison Estivale : bilan de fréquentation et d'activités de l'année 2023

5^{ème} COMMISSION – ENFANCE JEUNESSE

- Rentrée scolaire 2023-24 : présentation et effectifs de rentrée
- Rentrée scolaire 2023-24 : demande de participation aux frais de fonctionnement du dispositif ULIS
- Rentrée scolaire 2023-24 : demande de participation aux frais de fonctionnement d'élèves scolarisés hors commune VEA

3^{ème} COMMISSION – VOIRIE COMMUNALE : SIEML – Rénovation de l'éclairage public – Avenue du Carillon au Louroux-Béconnais (183.23.02.01)

Dans le cadre du programme des travaux de rénovation de l'éclairage public, il est proposé aux membres du Conseil Municipal de **verser un fonds de concours de 65 % au profit du SIEML** pour l'opération suivante de « Rénovation EP 2023 – Avenue du Carillon » pour un montant de 26 568,45 €, soit un fonds de concours à verser de 17 269,49 €

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

-  **DE VERSER** un fonds de concours de 65% au profit du SIEML pour l'opération 183.23.02.01 « Rénovation EP 2023 – Avenue du Carillon »
-  **DE FIXER** le taux du fonds de concours à 65% soit une dépense de 17 269,49 €
-  **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer tous documents utiles à la réalisation de la présente délibération

3^{ème} COMMISSION – VOIRIE COMMUNALE : SIEML – Rénovation de l'éclairage public – Rue d'Angers au Louroux-Béconnais (183.23.02.02)

Dans le cadre du programme des travaux de rénovation de l'éclairage public, il est proposé aux membres du Conseil Municipal de **verser un fonds de concours de 65 % au profit du SIEML** pour l'opération suivante de « Rénovation EP 2023 – rue d'Angers » pour un montant de 12 763,10 €, soit un fonds de concours à verser de 8 296,02 €

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

-  **DE VERSER** un fonds de concours de 65% au profit du SIEML pour l'opération 183.23.02.02 « Rénovation EP 2023 – rue d'Angers »
-  **DE FIXER** le taux du fonds de concours à 65% soit une dépense de 8 296,02 €
-  **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer tous documents utiles à la réalisation de la présente délibération

3^{ème} COMMISSION – VOIRIE COMMUNALE : SIEML – Versement d'un fonds de concours pour les opérations de dépannage sur le réseau de l'éclairage public du 1^{er} septembre 2021 au 31 août 2022

Vu l'article L. 5212-26 du CGCT ;

Vu les délibérations du Comité Syndical du SIEML en date du 26 avril 2016 et du 17 décembre 2019 décidant les conditions de mise en place des fonds de concours ;

-  Dépannages du réseau de l'éclairage public réalisés sur la période du 1er septembre 2021 au 31 août 2022
-  Montant de la dépense : 1 958,69 euros TTC
-  Taux du fonds de concours 75% ; Montant du fonds de concours à verser au SIEML 1 469,04 euros TTC.

PERIODE : du 1er septembre 2021 au 31 août 2022

n° opération	Collectivité	Montant des travaux TTC	Taux du Fdc demandé	Montant Fdc demandé	Date dépannage
EP183-21-114	VAL_D'ERDRE_AUXENCE (Louroux-Béconnais (le))	345,98 €	75%	259,49 €	25 10 2021
EP183-21-115	VAL_D'ERDRE_AUXENCE (Louroux-Béconnais (le))	145,52 €	75%	109,14 €	18 11 2021
EP183-21-116	VAL_D'ERDRE_AUXENCE (Louroux-Béconnais (le))	303,01 €	75%	227,26 €	26 11 2021
EP183-22-118	VAL_D'ERDRE_AUXENCE (Louroux-Béconnais (le))	269,14 €	75%	201,86 €	28 01 2022
EP183-22-119	VAL_D'ERDRE_AUXENCE (Louroux-Béconnais (le))	337,01 €	75%	252,76 €	15 02 2022
EP183-22-120	VAL_D'ERDRE_AUXENCE (Louroux-Béconnais (le))	194,38 €	75%	145,79 €	11 04 2022
EP376-21-27	VAL_D'ERDRE_AUXENCE (Villemoisan)	363,65 €	75%	272,74 €	29 11 2021

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de verser un fonds de concours de 75% au profit du SIEML pour les opérations listées ci-dessus.

AFFAIRES GÉNÉRALES – BUDGET, FINANCES, FISCALITÉ : Encaissement d'un don de 7,45 €

Il est expliqué au Conseil Municipal que, suite à la fête du 13 juillet à La Cornuaille, un enfant a perdu son doudou. Celui-ci a été retrouvé, et envoyé par colis à la famille qui habite en Bretagne. La famille a tenu à indemniser la Mairie pour l'envoi du colis avec le doudou retrouvé. La famille a envoyé un chèque de 7,45 € à la Mairie.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'accepter le don de 7,45 €.

AFFAIRES GÉNÉRALES – BUDGET, FINANCES, FISCALITÉ : Remboursement de la location prévue le 2-3 mars 2024 sur Villemoisan (100 € de chèques d'arrhes encaissés)

Il est expliqué au Conseil Municipal que chaque année, les associations locales sont invitées à une réunion dans l'été afin de programmer leurs événements et le cas échéant réserver des salles municipales.

Suite la réunion de cette année, le créneau du 2-3 mars 2024 était vacant pour la salle de l'Auxence. La salle a donc été louée à un particulier et les arrhes encaissés (100 €). Cependant, l'association théâtre de Villemoisan s'est manifestée et a insisté pour bénéficier de ce créneau « historique ».

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'attribuer le créneau du 2-3 mars 2024 à l'association théâtre de Villemoisan et de procéder au remboursement des arrhes encaissés pour le particulier.

AFFAIRES GÉNÉRALES – RESSOURCES HUMAINES : Contrat d'apprentissage BELHADJ ALI MALLET Rayan

Dans l'attente de l'avis donné par le Comité Social Territorial,

CONSIDÉRANT que l'apprentissage permet à des personnes âgées de 16 à 25 ans (sans limite d'âge supérieure d'entrée en formation concernant les travailleurs handicapés) d'acquérir des connaissances théoriques dans une spécialité et de les mettre en application dans une entreprise ou une administration ; que cette formation en alternance est sanctionnée par la délivrance d'un diplôme ou d'un titre ;

CONSIDÉRANT que l'âge minimum requis pour signer un contrat d'apprentissage est de 16 ans. Toutefois, un mineur âgé de 15 ans peut signer un contrat si elle. il a achevé le premier cycle d'enseignement secondaire (collège) (Code du travail Art. L 6222-1).

CONSIDÉRANT que ce dispositif présente un intérêt tant pour les jeunes accueillis que pour les services accueillants, compte tenu des diplômes préparés par les postulants et des qualifications requises par lui ;

CONSIDÉRANT la demande de Monsieur BELHADJ ALI MALLET Rayan d'effectuer un contrat d'apprentissage au sein du service technique de la commune,

Dans l'attente de l'avis du Comité technique paritaire, il revient au Conseil municipal de délibérer sur la possibilité de recourir au contrat d'apprentissage ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

🌈 **DE RECOURIR** au contrat d'apprentissage,

🌈 **DE CONCLURE** dès la rentrée scolaire 2023-2024, un contrat d'apprentissage conformément au tableau suivant :

Service	Nombre de postes	Diplôme préparé	Durée de la Formation
Technique	1	CAP Electricien	2 ans

🌈 **D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document relatif à ce dispositif et notamment les contrats d'apprentissage ainsi que les conventions de formation conclues avec les Centres de Formation d'Apprentis,

🌈 **DE PRÉCISER** que le montant de la formation est de 6 000 €/an, soit un reste à charge total pour la commune de 6000 €/an

🌈 **D'ACCEPTER** de prendre en charge 6 000 €/an.

AFFAIRES GÉNÉRALES - URBANISME : Bilan des DIA réceptionnées en Mairie

DATE DE RECEPTION	DATE DE RENONCIATION	COMMUNE DELEGUEE	ADRESSE	PARCELLES	SUPERFICIE
16/05/2023	12/06/2023	Le Louroux-Béconnais	6 rue des Perrins	N 778 N 1873 N1874 N 1875	169
16/05/2023	12/06/2023	Le Louroux-Béconnais	18 avenue de la Liberté	N 837	476
16/05/2023	12/06/2023	Le Louroux-Béconnais	6 square de l'Aunay	H 1193	546
24/06/2023	12/07/2023	Le Louroux-Béconnais	3 avenue des Fresnes	N 1641	533
26/06/2023	13/07/2023	Le Louroux-Béconnais	6 rue des charmes	C 897	436
01/08/2023	22/08/2023	Le Louroux-Béconnais	1 rue de l'Hermitage	N 1358 N1366	740
07/08/2023	22/08/2023	Le Louroux-Béconnais	23 avenue du Cadran	C 1007	507
07/08/2023	22/08/2023	Le Louroux-Béconnais	Les Landes Saint Laurent	H 1272	2211
07/08/2023	22/08/2023	Le Louroux-Béconnais	23 square Maurice Ravel	N 1318	457
08/08/2023	23/08/2023	Le Louroux-Béconnais	14 route des Foresteries	N 575 N 576	1360
28/08/2023	12/09/2023	Le Louroux-Béconnais	4 Rue Général de La Moricière	C 745	676
28/08/2023	12/09/2023	Le Louroux-Béconnais	1 Allée du Beau Vallon	C 789	904

4^{ème} COMMISSION – SPORTS, LOISIRS, CULTURE : Saison estivale – bilan de fréquentation et d'activités de l'année 2023

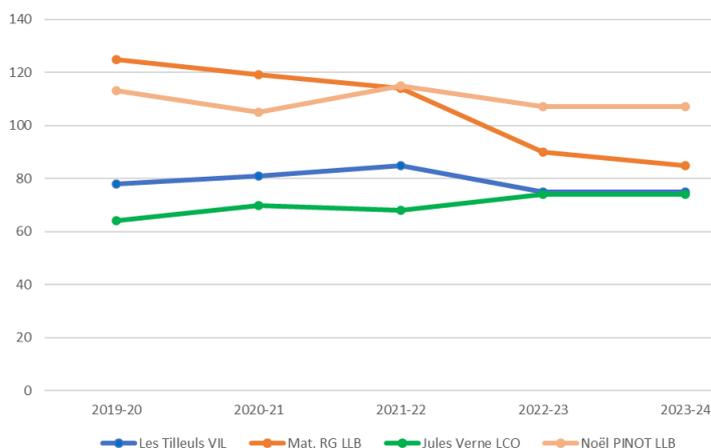
Il est proposé aux membres du Conseil Municipal de prendre connaissance du bilan de fréquentation de la saison estivale 2023 en annexe (*annexe n ° 1 – bilan estivale 2023*).

5^{ème} COMMISSION – ENFANCE JEUNESSE : Rentrée scolaire 2023-24 – présentation et effectifs de rentrée

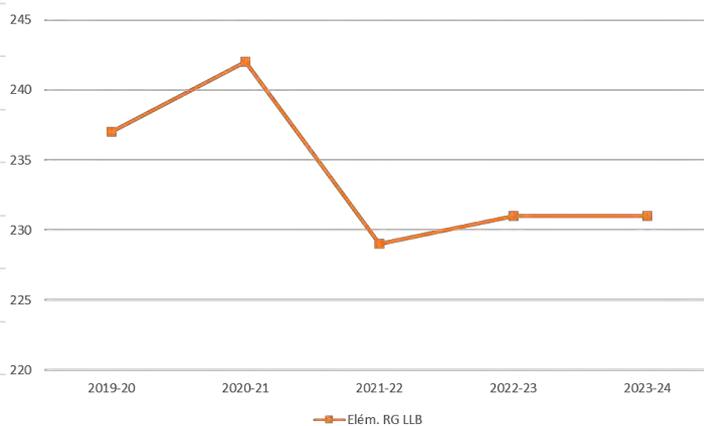
Il est proposé aux membres du Conseil Municipal de bien vouloir prendre connaissance des effectifs de rentrée pour les écoles de Val d'Erdre-Auxence :

Ecole	Direction	Nb classe	TPS	PS	MS	GS	CP	CE1	CE2	CM1	CM2	2019-20	2020-21	2021-22	2022-23	2023-24
Les Tilleuls VIL	N COUSIN	4	2	7	6	14	9	10	16	8	5	78	81	85	75	75
Mat. RG LLB	M BOUDESSEUL	4	5	27	25	33						125	119	114	90	85
Elém. RG LLB	J BELLEC	10+1					39	45	44	50	53	237	242	229	231	231
Jules Verne LCO	O DAUTEL	4	2	8	14	8	10	11	5	11	7	64	70	68	74	74
Noël PINOT LLB	L LEMESLE	5	9	13	14	12	9	12	16	19	12	113	105	115	107	107
TOTAL VEA												617	617	611	577	572

Évolution effectifs par année



Évolution effectifs par année



5^{ème} COMMISSION – ENFANCE JEUNESSE : Rentrée scolaire 2023-24 – Demande de participation aux frais de fonctionnement du dispositif ULIS

Il est rappelé aux membres du Conseil Municipal, que conformément au code de l'éducation, les communes de résidences dont les enfants sont scolarisés dans des structures adaptées, suite à une décision d'affectation formulée par la commission départementale d'éducation spéciale ou par la commission de circonscription compétente, sont contraintes par cette décision de participer aux charges financières des écoles de la commune d'accueil.

- 🍎 Frais de fournitures : subvention de 70 € par élève
- 🍎 Fonctionnement : 600 € par élève, soit au total 670 € par élève

La commission sollicite l'avis du Conseil Municipal afin de valider cette proposition et demande à M. Le Maire d'effectuer l'ensemble des formalités administratives nécessaires à la présente décision auprès des communes de résidences des 6 enfants hors commune scolarisés dans la classe ULIS de l'école élémentaire René Goscinny au Louroux-Béconnais.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

-  **De fixer** la participation des communes de résidences des enfants scolarisés dans la classe ULIS de l'école élémentaire René Goscinny au Louroux-Béconnais à 670 € par élève pour l'année scolaire 2023-2024
-  **D'autoriser** Monsieur le Maire à effectuer l'ensemble des formalités administratives nécessaires à la réalisation de la présente décision
-  **De préciser** que les communes concernées sont : Candé (3), Erdre-en-Anjou (2), Loiré

5^{ème} COMMISSION – ENFANCE JEUNESSE : Rentrée scolaire 2023-24 – Demande de participation aux frais de fonctionnement d'élèves scolarisés hors commune VEA

Conformément à l'article L. 212-8 du Code de l'Education, les communes de résidence doivent participer financièrement aux frais de scolarité des enfants qui, sous motif dérogatoire, sont scolarisés dans une autre commune que celle de leurs résidences principales.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité, d'arrêter le montant de la participation aux frais de fonctionnement à 635,00 € par élève, pour les élèves « hors commune » scolarisés dans les écoles de Val d'Erdre-Auxence.

AUTRES POINTS ABORDÉS

RAPPEL – ELECTIONS SENATORIALES – 24 SEPTEMBRE

 **COLLECTE DE TEXTILES – 29 SEPTEMBRE** : Organisée par le 3RD'Anjou : le vendredi 29 septembre de 14h à 18h dans les mairies déléguées de La Cornuaille et Villemoisan ; dans le local de la banque alimentaire pour le Louroux ; chaque maire délégué est responsable de la collecte sur sa commune respective ; besoin d'anticiper la tenue des permanences par des élus ou bénévoles sur les après-midis

RAPPEL - REPAS DES AINES – 20 OCTOBRE

 **RAPPEL ENQUETE PUBLIQUE POUR LE PLAN LOCAL D'URBANISME DE VAL D'ERDRE-AUXENCE** : L'enquête publique relative au projet de Plan Local d'Urbanisme de Val d'Erdre-Auxence va avoir lieu **du vendredi 13 octobre 2023 au mardi 14 novembre 2023**. Les permanences du commissaire enquêteur auront lieu aux dates et lieux suivants :

- o Le vendredi 13 octobre de 9h30 à 12h puis de 14h à 17h à la mairie de Val d'Erdre-Auxence (Le Louroux-Béconnais)
- o Le jeudi 19 octobre de 9h à 12h à la mairie déléguée de La Cornuaille
- o Le jeudi 26 octobre de 9h à 12h à la mairie déléguée de Villemoisan
- o Le mercredi 8 novembre de 14h à 17h à la mairie de Val d'Erdre-Auxence (Le Louroux-Béconnais)
- o Le mardi 14 novembre à la Communauté de communes des Vallées du Haut-Anjou (Le Lion d'Angers)
- o Toutes les informations relatives à cette enquête publique seront disponibles prochainement sur www.val-erdre-auxence.fr

Monsieur le Maire rappelle la date du prochain Conseil Municipal : le 17 octobre à 20h00

Monsieur le Maire clôt les débats, remercie les conseillers municipaux et lève la séance à 20 heures 40 .

Signature du secrétaire de séance :

Le Maire,
Michel BOURCIER

4^{ème} COMMISSION – SPORTS, LOISIRS, CULTURE

Bilan du Louroux Plage

	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	Différence 2022/2023
Température moyenne de l'air	25,1°C	24,0°C	25,6°C	25,8°C	26,3°C	26,6°C	27,2°C	26,1°C	23,2°C	28,5°C	23,4°C	-5,1
Température moyenne de l'eau	22,1°C	21,5°C	22,7°C	22,7°C	25,2°C	27,0°C	26,1°C	25,6°C	23,5°C	26,4°C	24,1°C	-2,3
Fréquentation	5350	4182	7908	7720	8815	17420	11860	11570	7950	13335	3938*	-9397,0
Fréquentation moyenne par jour	107	76	155	154	170	272	198	199	137	215	66*	-149,0
Nombre de groupes	9	11	25	14	18	35	28	35	31	25	52	27,0
Nombre de jours de fermeture	4	3	2	2	2	2	3	0	0	0	2	2,0
Nombre de jours d'ouverture	-	-	54	50	52	64	60	58	58	62	60	-2,0

Fréquentation totale en juillet : 2205 personnes*

Fréquentation totale en août : 1733 personnes*



**Chiffres de la fréquentation 2023 erronés : renouvellement des surveillants cette année et comptage effectué en tout d'après-midi uniquement (où la fréquentation est souvent moindre); contrairement aux autres saisons où les visiteurs/baigneurs étaient comptabilisés au pic de l'après-midi. Méthode de comptage des visiteurs/baigneurs à revoir pour les prochaines saisons.*

4^{ème} COMMISSION – SPORTS, LOISIRS, CULTURE

Bilan de la piscine et du camping

PISCINE	2018	2019	2020	2021	2022	2023	Différence 2022/2023
Adultes	419	467	215	353	720	513	-207,0
Enfants	909	882	541	827	1299	707	-592,0
Campeurs enfants	9	6	0	18	6	7	1,0
Campeurs adultes	5	62	0	3	6	18	12,0
Cartes individuelles	3	3	9	3	6	65	59,0
Cartes familles	11	6	3	14	24		
Total (hors cartes)	1342	1417	756	1201	2031	1245	-786,0

CAMPING	Nombre de nuités 2021	Nombre de nuités 2022	Nombre de nuités 2023	Différence 2022/2023
Adultes	91	65	171	106
Enfants	365	89	79	-10

Bilan comptable piscine et camping

En 2022

Piscine : 4 839,60 €
Camping : 1 092,20 € → Total : 5 931,80 €

En 2023

Piscine : 3 926,40 €
Camping : 1 212,50 € → Total : 5 138,90 €

Budget saison estivale 2023 (animations)

Animations	Prix
Calèche Lorétaine	0 €
Histoires à la baignade	0 €
Livres à la baignade	0 €
Beach zumba	528 €
Manège (+525€ par l'association Prim'Age Béconnais)	525 €
Jeux gonflables	1 889 €
Fête 13 juillet	5 285 €
Fête 14 juillet	9 036 €
Concert "Musique sur mesures"	600 €
SACEM (beach zumba + concerts)	707 €
	18 570 €